

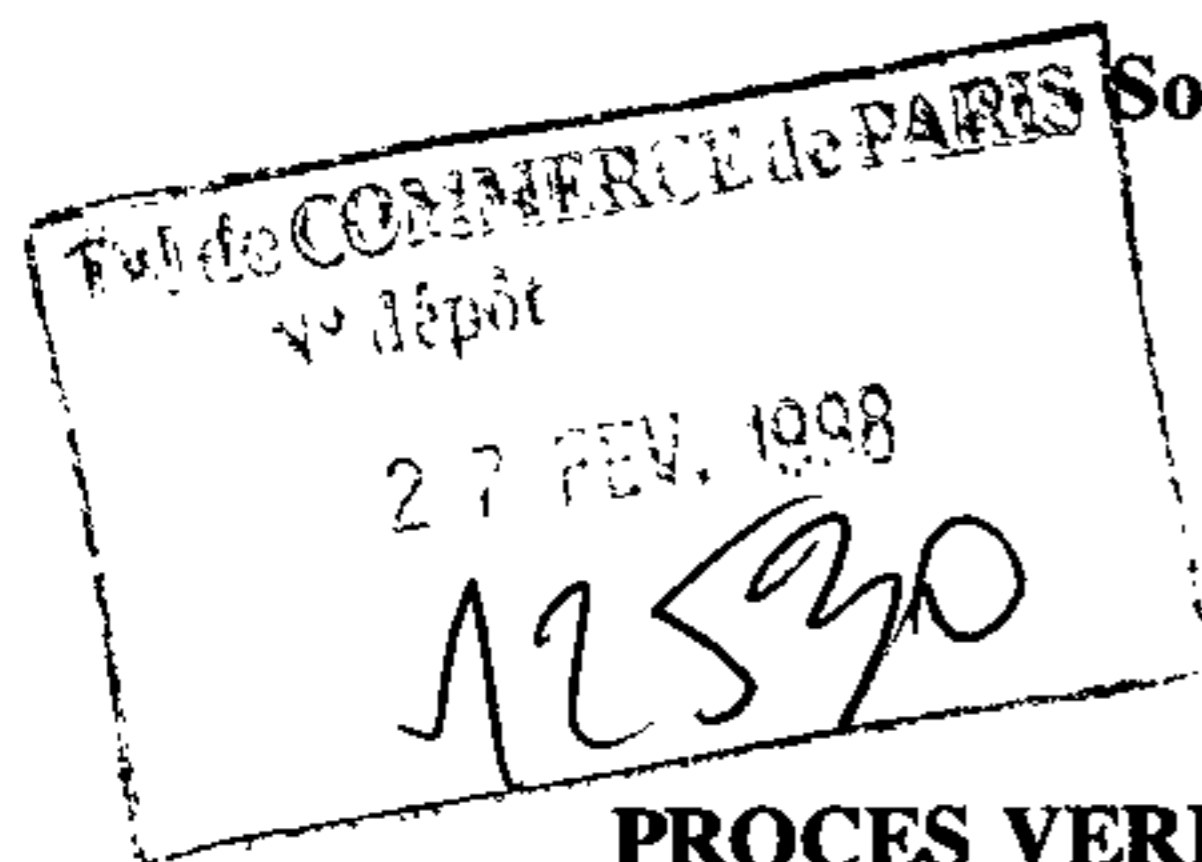
5575-12426¹**LA BOUTIQUE DU PATISSIER****L'AMBASSADE D'ALSACE**

Société Anonyme au capital de 1 320 000 Francs

Siège social : 24 bd des Italiens

75009 PARIS

RCS PARIS B 552 124 265

**EXTRAIT****PROCES VERBAL DE REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
EN DATE DU 2 JANVIER 1998****COOPTATION D'UN ADMINISTRATEUR**

La Présidente indique que Monsieur Jean-François BLANC lui a fait part de son intention de démissionner de ses fonctions d'administrateur à compter de ce jour. Elle rappelle l'article 13 des statuts relatifs à la nomination par cooptation des administrateurs et évoque l'opportunité de nommer un nouvel administrateur pour occuper le siège vacant.

Elle propose que soit cooptée Madame Caroline BLANC à titre provisoire.

Après échange de vues, le Conseil à l'unanimité décide de nommer Madame Caroline BLANC en qualité d'administrateur à titre provisoire sous réserve de la ratification de cette nomination par la plus prochaine assemblée.

Madame Caroline BLANC exercera ses fonctions conformément aux statuts pour la durée du mandat de Monsieur Jean-François BLANC restant à courir.

Madame Caroline BLANC remercie le conseil de la confiance qu'il lui a témoignée en la nommant à ces fonctions qu'elle accepte sous réserve de la ratification de cette nomination par la plus prochaine assemblée.

Elle déclare en outre n'être frappée d'aucune incompatibilité, interdiction ou déchéance susceptibles de lui interdire l'accès et l'exercice de ces fonctions.

Tous pouvoirs sont donnés au porteur de copies ou extraits certifiés conformes du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité.

Certifié Conforme

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'J.F. Blanc', written over a horizontal line.

Certifié Conforme



LA BOUTIQUE DU PATISSIER
L'AMBASSADE D'ALSACE
Société Anonyme au capital de 1 320 000 Francs
Siège social : 24 bd des Italiens
75009 PARIS
RCS PARIS B 552 124 265

EXTRAIT
PROCES VERBAL DE REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
EN DATE DU 2 JANVIER 1998

NOMINATION D'UN PRESIDENT

La Présidente indique au Conseil qu'ayant cédé sa participation dans le capital de la société, elle ne répond plus aux exigences et légales et statutaires lui permettant d'exercer ses fonctions d'administrateur et de Président du Conseil d'Administration. Elle demande au Conseil de lui en donner acte.

Elle propose au Conseil la candidature de Monsieur Jacques BLANC en qualité de Président du Conseil d'Administration.

Le Conseil, à l'unanimité, nomme Monsieur Jacques BLANC Président du Conseil d'Administration pour la durée de son mandat d'administrateur.

Monsieur Jacques BLANC accepte ses fonctions et remercie ses collègues de la confiance qu'ils lui témoignent, et déclare qu'il ne tombe pas sous le coup d'aucune incompatibilité ni interdiction l'empêchant de les exercer.

Par ailleurs le Conseil considère qu'il n'y a pas lieu de nommer un nouvel administrateur en remplacement de Madame Martine LELOUP épouse BLANC.

POUVOIRS DU PRESIDENT

Pouvoirs généraux

Monsieur Jacques BLANC, en qualité de Président assume sous sa responsabilité la direction générale de la société. Il la représente dans ses rapports avec les tiers.

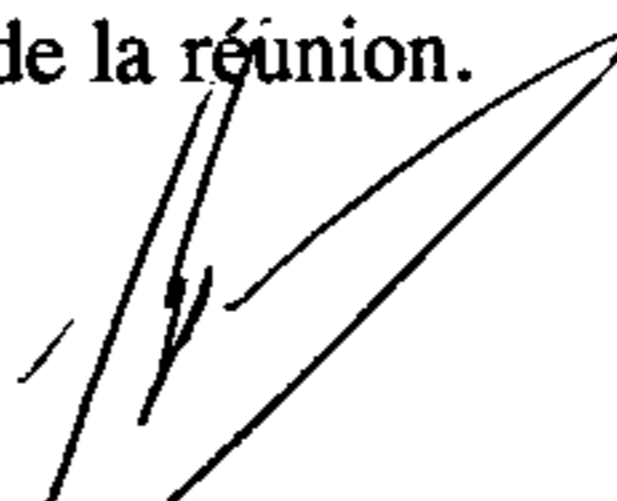
Il est investi de l'intégralité des pouvoirs attribués par la loi à sa fonction pour agir en toutes circonstances au nom de la société.

Cautions, avals et garanties

Monsieur Jacques BLANC est autorisé à donner à l'égard des Administrations fiscales et douanières, des cautions avals ou garanties au nom de la société et sans limite de montant.

Cette autorisation est donnée pour une année.

Monsieur Jacques BLANC préside la suite de la réunion.



LA BOUTIQUE DU PATISSIER
L'AMBASSADE D'ALSACE
Société Anonyme au capital de 1 320 000 Francs
Siège social : 24 bd des Italiens
75009 PARIS
RCS PARIS B 552 124 265

Je soussigné, Jacques BLANC, agissant en ma qualité de Président Directeur Général de la Société LA BOUTIQUE DU PATISSIER - L'AMBASSADE D'ALSACE, SA au capital de F 1 320 000, dont le siège social est 24, bd des Italiens 75009 PARIS, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés PARIS sous le numéro B 552 124 265,

atteste par la présente que conformément aux dispositions de l'article L 117 de la loi du 24 juillet 1966, la cessation des fonctions d'Administrateur de Monsieur Jean-François BLANC, suite à démission, a entraîné de plein droit la cessation de ses fonctions de Directeur Général à compter du 2 janvier 1998.

Fait à PARIS

Le 25.02.98.

